



Les services BuT

Pour les jeunes qui ont peu d'argent, il y a les

Services **BuT**.

BuT est l'abréviation du mot éducation et participation.

Participer signifie: en faire partie, prendre part

Avec BuT, beaucoup de choses coûtent moins cher.

Par exemple:

- Excursions et voyages avec l'école et le jardin-d'enfants
- Repas de midi à l'école et au jardin-d'enfants
- Fournitures scolaires
- Soutien scolaire
- Les frais d'adhésion pour les clubs
- Cours parents-enfants
- Cours de natation
- Cours de musique
- Vacances et loisirs
- Promotions de carnets de vacances

... et bien plus encore.

Obtenez plus d'informations ici:

Internet: www.kreis-oh.de/bildungspaket

Téléphone: 04521 788-510

E-Mail: BuT@kreis-oh.de

Rendre la participation possible

Pour les sports/loisirs/culture, la restauration et les excursions de jardins-d'enfants, présentez simplement **la carte éducative** au fournisseur.



Adresse bibliographique

Éditeur:



KREIS
OSTHOLSTEIN

Fachdienst Soziale Hilfen
Lübecker Straße 41
23701 Eutin

En collaboration avec le *Jobcenter* (centre d'emploi) de OH (Ostholstein)

jobcenter
Ostholstein



Titre/ photos:

Page d'image de titre: Marzanna Syncerz /



Programme d'éducation

Rendre
la participation
possible

jobcenter
Ostholstein

Informations générales

Informations générales

Le programme d'éducation et de participation vise à permettre aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes issus de familles à faible revenu de profiter d'opportunités supplémentaires d'éducation et de loisirs. Il en va de même pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui reçoivent eux-mêmes des prestations.

Quels sont les offres disponibles?

Excursions et voyages à partir d'écoles, d'écoles ouvertes toute la journée, d'écoles primaires supervisées et des jardins-d'enfants

Les frais des excursions communautaires et des voyages scolaires sont couverts.

- **Fournitures scolaires**

Les élèves recevront au moins 100,00 euros pour du matériel scolaire tel que des sacs d'école, du matériel sportif, des livres, des cahiers à partir du 1er août et au moins 50 euros le 1er février.

- **Les frais de transport d'écoliers**

Les frais du transport des élèves pour aller à l'école la plus proche seront supportés. La condition préalable est que l'école ne puisse pas être accessible à pied ou à vélo et que les coûts ne soient pas prioritairement pris en charge par d'autres.

Quels offres sont-elles disponibles?

- **Soutien à l'apprentissage pour les élèves**

Un soutien complémentaire à l'apprentissage approprié peut être fourni si l'offre scolaire est insuffisante et si un soutien est nécessaire. Cela nécessite une confirmation de l'école.

- **Repas de midi**

Si l'école ou le jardin d'enfants offre un repas de midi communautaire, alors ce repas de midi peut être payé.

- **Participation au sport/loisirs/culture**

Les enfants et les adolescents de moins de 18 ans bénéficient d'un budget mensuel de 15,00 euros pour les adhésions au club, les cours parents-enfants, les cours de musique, les promotions de carnets de vacances et bien plus encore. Le budget mensuel peut également être économisé pour les activités de plus grande envergure telles que les cours de natation ou les vacances.

Note:

Les contributions des écoles ouvertes toute la journée ne peuvent pas être décomptées.

Qui peut recevoir des prestations?

Qui peut recevoir des prestations?

Qui est responsable de moi ?

Veillez contacter l'autorité compétente :

Bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'allocations sociales dans le cadre du SGB II

- **Bureau de votre Centre d'Emploi**

Bénéficiaires d'un soutien pour la subsistance ou la sécurité de base en vertu de SGB XII ou des prestations en vertu de la Loi sur les prestations aux demandeurs d'asile

- **Bureau de l'assistance sociale / Bureau social**

Bénéficiaires d'une allocation de logement ou d'un supplément pour enfants

- **District d'Ostholstein Service spécialisé d'aide sociale**

Ceux qui ne reçoivent aucune de ces prestations, mais qui ne peuvent pas couvrir eux-mêmes les coûts de l'éducation et de la participation (p. ex. parents seuls à faible revenu) ont la possibilité de faire examiner leurs droits individuels à l'éducation et aux prestations de participation

- **Bureau du Centre d'emploi**